

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DÔMES SANCY
ARTENSE**

Compte-rendu du 10 juillet 2020 – 10h30
Salle polyvalente de ROCHEFORT-MONTAGNE

Date de la convocation du Conseil : 06 juillet 2020

Nombre de membres du Conseil Communautaire : 44 dont 43 présents et 1 pouvoir

PRÉSENTS : M. Alain FARGEIX (Aurières) ; M. Gilles BONHOMME (Avèze) ; M. Alexandre VERDIER et M. Philippe CHASSARD (Bagnols) ; M. Gilles ALLAUZE et M. Claude VINCENT (Ceyssat) ; M. Jean-Louis GATIGNOL (Cros) ; M. Luc GOURDY et M. Jean-Luc TOURREIX (Gelles) ; M. Philippe BOYER (Heume l'Eglise) ; M. Christian VINAGRE-ROCCA (Labessette) ; M. Eric BRUGIERE et M. Aurélien AMBLARD (Laqueuille) ; M. Georges GAY (Larodde) ; M. Yannick TOURNADRE et M. Patrick MEYNIE (La Tour d'Auvergne) ; M. Patrick DURAND et M. Michel RODRIGUEZ (Mazayes) ; M. Alain MERCIER et M. Mathieu LASSALAS (Nébouzat) ; M. Samuel GAUTHIER et M. Nicolas ACHARD (Olby) ; M. Pascal MICHAUX (Orcival) ; M. Patrice FAURE (Perpezat) ; M. Dominique JARLIER et M. François BRANDELY (RocheFORT-Montagne) ; Mme Michelle GAIDIER et M. Jean-François ANDANSON (Saint-Bonnet-près-Orcival) ; M. Laurent BERNARD (Saint-Donat) ; M. Yves CLAMADIEU et M. Guy MONTEIX (Saint-Julien-Puy-Lavèze) ; M. Joël FLANDIN et M. Bernard POUX (Saint-Pierre-Roche) ; M. David SAUVAT, Mme Jacqueline BUROTTO et M. Claude BRUT (Saint-Sauves-d'Auvergne) ; M. Patrick PELLISSIER (Saulzet-le-Froid) ; M. Julien GAYDIER (Singles) ; M. Christophe SERRE et M. Jean-Louis FALGOUX (Tauves) ; M. Bruno EYZAT (Trémouille Saint Loup) ; Mme Martine BONY et M. Loïc PIQUET (Vernines).

POUVOIRS : Mme Gaëlle BATTUT donne pouvoir à M. Patrice FAURE.

La séance est ouverte par le doyen de l'assemblée, Monsieur Alain FARGEIX, qui prend la présidence pour assurer l'élection du président.

M. FARGEIX annonce qu'il ne se représentera pas pour une vice-présidence. Il a occupé cette fonction pendant de nombreuses années, notamment au sein de l'ancienne Communauté de Communes de RocheFORT-Montagne. Il souligne qu'il a pris beaucoup de plaisir à travailler avec ses collègues élus et aussi avec le personnel, qu'il tient à remercier. Il charge Mme COLIN directrice de transmettre ses remerciements aux agents communautaires.

M. FARGEIX procède ensuite à l'appel des conseillers communautaires, ce qui représente 43 présents et 1 pouvoir soit 44 votants.

Messieurs VERDIER et AMBLARD, qui sont les plus jeunes de l'assemblée, sont les assesseurs. Madame Michelle GAIDIER est désignée secrétaire de séance.

ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Alain FARGEIX fait un appel aux candidats. Seul Monsieur Alain MERCIER est candidat.

M. MERCIER souhaite se présenter dans un objectif de rassemblement et de dialogue. Son souhait est de proposer un fonctionnement où toutes les communes seront associées. Il estime que la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense est encore une entité à échelle humaine et c'est pourquoi il proposera un bureau qui rassemble tous les maires.

La loi Engagement et Proximité du 27/12/2019 a prévu une conférence des maires obligatoire dans les EPCI qui doit se réunir à l'initiative du président ou dans la limite de 4 réunions par an à la demande d'un tiers des maires.

Une dérogation est accordée aux EPCI dont le Bureau rassemble tous les Maires.

Cette conférence ne sera donc pas nécessaire car le Bureau jouera ce rôle, en permettant à toutes les communes de participer aux réflexions.

De même M. MERCIER fait savoir qu'il sera attaché à faire participer les suppléants, en les invitant à assister au conseil.

M. FARGEIX invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, conformément aux dispositions réglementaires prévues. Il s'agit d'un scrutin uninominal à bulletin secret, organisé en deux tours à la majorité absolue puis à la majorité relative en cas de troisième tour.

Les résultats du premier tour de scrutin à l'issue du vote sont les suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 44
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Suffrages exprimés : 42
- Majorité absolue : 22

M. Alain MERCIER ayant obtenu la majorité absolue avec 42 voix est élu **PRESIDENT** et immédiatement installé dans ses fonctions.

Il remercie les votants pour leur confiance. Il remercie aussi M. FARGEIX pour toutes ses années en tant que vice-président au service de la Communauté de Communes. Il considère que ce mandat débute dans l'incertitude, notamment du fait de la crise que l'on vient de traverser ce printemps et se poursuivra dans un contexte incertain. Il estime être inquiet sur les ressources des EPCI : déjà il y a eu la baisse des dotations, mais la fiscalité interpelle aussi. En effet, la suppression de la Taxe d'Habitation d'abord puis la crainte que la crise économique n'impacte les contributions des entreprises. Quelle sera la perception de la TVA et ses répercussions sur les finances de l'État.

Il faudra gérer au mieux avec les moyens que l'on aura.

Après ces trois années de mandat découlant de la fusion des EPCI, au cours desquelles il a fallu principalement travailler à l'harmonisation des compétences et des services, une réflexion doit désormais être menée pour finir de construire le projet de territoire. M. MERCIER annonce ne plus vouloir entendre parler de deux territoires mais bien que Dômes Sancy Artense soit au cœur des débats et de l'attention.

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU ET DE VICE-PRÉSIDENTS

Monsieur le Président explique que, conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, il convient de déterminer la composition du Bureau communautaire par une délibération.

Auparavant il y avait 10 vice-présidents. Il souhaite limiter le nombre.

Monsieur le Président propose que chaque commune puisse être représentée au sein du Bureau, c'est pourquoi il convient de fixer le nombre de membres à vingt-sept, à raison d'un élu par commune. Il propose de déterminer le nombre de vice-présidents à huit, soit 18,1 % de l'effectif.

La décision est prise à 42 voix pour et 2 abstentions (M. TOURNADRE ET M. MEYNIE).

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Il fait ensuite procéder à l'élection des vice-présidents et des membres du bureau. Il fait part des candidatures proposées pour les fonctions de vice-présidents et pour chaque poste demande s'il y a d'autres candidats.

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

M. Yves CLAMADIEU est candidat.

Avant de procéder au vote, M. BONHOMME demande si le rôle du premier vice-président est apparenté au rôle du premier adjoint dans une commune. M. MERCIER confirme qu'il a pour rôle de remplacer le Président en son absence.

M. BONHOMME rappelle qu'auparavant M. MARION avait cette fonction et cela permettait aux communes du sud du territoire, de St-Sauves à Labessette, de bénéficier d'un représentant de ce secteur. Que le maire de St-Julien Puy Lavèze assure cette fonction revient à ce que l'Artense perde la première vice-présidence.

M. CLAMADIEU tient à rappeler que sa commune était membre de l'ancienne Sancy-Artense Communauté.

M. TOURNADRE explique qu'il avait déjà évoqué cela avec le Président Alain MERCIER et qu'il rejoint l'avis de M. BONHOMME. Il dit vouloir rester optimiste et constructif.

M. MERCIER souhaite rappeler que l'objectif de l'intercommunalité reste l'intérêt général du territoire. Les élus ne sont pas là pour leur commune mais pour un projet de territoire intercommunal.

Il explique pourquoi la candidature de M. CLAMADIEU est proposée. Il n'avait pas auparavant de vice-présidence mais depuis 2017 il a été présent pour sa nouvelle fonction de vice-président, il a suivi les dossiers. Le fait d'avoir un vice-président qui suit les dossiers est d'une grande aide. M. MERCIER a une très grande confiance en M. CLAMADIEU, qui lui apporte beaucoup.

M. BONHOMME ne veut pas que les petites communes soient oubliées.

M. MERCIER rappelle son action en tant que premier Président de Dômes Sancy Artense envers ces petites communes, en proposant la suppression du versement de l'attribution de compensation à l'EPCI par 4 communes (Avèze, St-Donat, Trémouille et Labessette). Il a œuvré pour la solidarité envers ces petites communes.

M. SERRE ajoute qu'il faut vraiment regarder devant et œuvrer au projet de territoire. Il n'a pas d'inquiétude ni aucun souci quant à la répartition des rôles entre les vice-présidents et estime qu'il y a beaucoup de travail à conduire, ceci avec moins de moyens et de nombreuses incertitudes. Il considère que les aspects transversaux comme la communication interne et externe, les finances, etc. sont des sujets sur lesquels il y a encore du travail. De même, il y a des idées de projets à proposer comme la question du numérique, des services de santé, la relation EPCI/Communes. L'ordre des vice-présidences n'a pas d'importance. Il ajoute que M. MERCIER a raison de rappeler que c'est lui qui a proposé d'annuler les attributions de compensation négatives. Il y aura un travail important en termes de gouvernance et de délégations avec les communes, permis par des outils comme les attributions de compensation et les fonds de concours.

M. CLAMADIEU précise que la vice-présidence représente une charge de travail supplémentaire et pense s'être investi au cours des trois dernières années et veut continuer à s'investir pour ce nouveau mandat. Il y aura beaucoup de travail à venir, que ce soit avec les élus ou les agents.

Il est procédé au vote.

Les résultats du premier tour de scrutin à l'issue du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 44
- Nombre de bulletins blancs : 1

- Nombre de bulletins nuls : 1
- Suffrages exprimés : 42
- Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

- M. Yves CLAMADIEU : 41 voix.
- M. Yannick TOURNADRE : 1 voix.

Monsieur Yves CLAMADIEU ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{ER} VICE-PRESIDENT et installé immédiatement dans ses fonctions.

M. Yves CLAMADIEU remercie l'assemblée de sa confiance.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Mme Martine BONY est candidate. M. le Président précise qu'elle a suivi remarquablement les dossiers relatifs à l'enfance –jeunesse au cours de sa précédente vice-présidence.

Les résultats du premier tour de scrutin à l'issue du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 44
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 42
- Majorité absolue : 22

Madame Martine BONY ayant obtenu la majorité absolue avec 42 voix a été proclamée 2^{ème} VICE-PRESIDENTE et installée immédiatement dans ses fonctions.

Mme BONY remercie l'assemblée et le Président pour leur confiance. Elle rappelle que le territoire est équipé de plusieurs services enfance-jeunesse. Elle considère qu'il faut encore plus dynamiser les services, en particulier le relais assistantes maternelles. Pour les accueils de loisirs il faut être encore innovant et pour les crèches continuer à proposer un travail de qualité. Elle s'associe à M. FARGEIX pour remercier les agents communautaires qui ne comptent par leur temps.

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

M. David SAUVAT est candidat.

Les résultats du premier tour de scrutin à l'issue du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 44
- Nombre de bulletins blancs : 6
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

- M. David SAUVAT : 35 voix.
- M. Yannick TOURNADRE : 1 voix.

Monsieur David SAUVAT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^{ème} VICE-PRESIDENT et installé immédiatement dans ses fonctions.

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT

M. Gilles ALLAUZE est candidat.

Les résultats du premier tour de scrutin à l'issue du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 44
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Suffrages exprimés : 41
- Majorité absolue : 21

Monsieur Gilles ALLAUZE ayant obtenu la majorité absolue avec 41 voix a été proclamé 4^{ème} VICE-PRESIDENT et installé immédiatement dans ses fonctions.

M. ALLAUZE remercie les votants et annonce qu'il sera à l'écoute et constructif.

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT

M. Christophe SERRE est candidat.

Les résultats du premier tour de scrutin à l'issue du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 44
- Nombre de bulletins blancs : 17
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

- M. Christophe SERRE : 22 voix.
- M. Yannick TOURNADRE : 1 voix.
- M. Alexandre VERDIER : 1 voix.
- M. Patrice FAURE : 1 voix.

Monsieur Christophe SERRE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 5^{ème} VICE-PRESIDENT et installé immédiatement dans ses fonctions.

ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT

M. Luc GOURDY est candidat.

Les résultats du premier tour de scrutin à l'issue du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 44
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

Monsieur Luc GOURDY ayant obtenu la majorité absolue avec 40 voix a été proclamé 6^{ème} VICE-PRESIDENT et installé immédiatement dans ses fonctions.

ELECTION DU 7^{ème} VICE-PRESIDENT

M. Jean-Louis GATIGNOL est candidat.

Les résultats du premier tour de scrutin à l'issue du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 44
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

Monsieur Jean-Louis GATIGNOL ayant obtenu la majorité absolue avec 34 voix a été proclamé 7^{ème} VICE-PRESIDENT et installé immédiatement dans ses fonctions.

M. Jean-Louis GATIGNOL remercie l'assemblée et précise qu'il continuera à travailler comme il l'a fait jusqu'à présent.

ELECTION DU 8^{ème} VICE-PRESIDENT

M. Éric BRUGIERE est candidat.

Les résultats du premier tour de scrutin à l'issue du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 44
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Nombre de bulletins nuls : 3
- Suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

Monsieur Éric BRUGIERE ayant obtenu la majorité absolue avec 36 voix a été proclamé 8^{ème} VICE-PRESIDENT et installé immédiatement dans ses fonctions.

M. BRUGIERE remercie les votants pour leur confiance. Il sera attentif à toutes les communes. Laqueuille est au centre du territoire. Il veillera à l'équilibre entre les bourgs centres et les petites communes. Il sera attentif particulièrement au sujet de l'économie pour pouvoir maintenir des territoires vivants et attractifs.

ELECTIONS DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Monsieur le Président Alain MERCIER explique qu'il convient de procéder à l'élection des 18 autres membres du Bureau.

Les candidats sont les 18 autres maires et sont proposés successivement au vote.

A l'issue des votes, sont donc élus au premier tour à la majorité absolue :

- M. Laurent BERNARD
- M. Gilles BONHOMME
- M. Philippe BOYER
- M. Patrick DURAND
- M. Bruno EYZAT
- M. Alain FARGEIX
- M. Patrice FAURE
- M. Joël FLANDIN
- M. Samuel GAUTHIER
- M. Georges GAY

Mme Michelle GAIDIER
M. Julien GAYDIER
M. Dominique JARLIER
M. Pascal MICHAUX
M. Patrick PELLISSIER
M. Yannick TOURNADRE
M. Alexandre VERDIER
M. Christian VINAGRE-ROCCA

Ils sont proclamés membres du Bureau et installés immédiatement dans leurs fonctions.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

A l'issue de ces élections, Monsieur le Président donne lecture de la Charte de l'élu local, prévue à l'article L.1111-1-1 du CGCT. Il est remis à chaque conseiller communautaire une copie de cette Charte, ainsi que des dispositions portant sur les conditions d'exercice du mandat de conseiller communautaire.

Le Président informe les membres présents qu'un conseil communautaire sera organisé le 24 juillet prochain à 14 h, notamment pour créer les commissions obligatoires et désigner les différents représentants dans les organismes extérieurs, comme les syndicats d'ordures ménagères. Le lieu sera précisé ultérieurement.

M. FARGEIX informe que le VALTOM se réunira le 15 septembre et que par conséquent les délégués au sein des différents syndicats doivent être élus avant le 04 septembre, ce qui implique que tous les syndicats doivent se réunir avant cette date.

M. DURAND félicite le Président MERCIER pour son élection et veut savoir si au cours de ce mandat il a l'intention de désigner une salle de réunion dédiée aux conseils communautaires. Ceci afin d'éviter de parcourir beaucoup de kilomètres ; par exemple il y a une heure de route entre Mazayes et St-Donat.

M. MERCIER répond que d'avoir organisé les conseils dans toutes les communes a permis de faire découvrir le territoire.

M. DURAND ajoute que toutes les salles ne permettent pas la distanciation physique. Il propose qu'on se focalise sur le secteur de Rochefort-Montagne qui reste le secteur central de la Communauté de communes.

M. TOURNADRE considère que cela est en contradiction avec les discours tenus précédemment.

M. le Président propose que l'on fasse un point sur les salles suffisamment grandes pour accueillir le conseil dans les nouvelles conditions et que plusieurs sites soient identifiés.

La séance est levée à 12 h.